

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le dix-huit janvier à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Mayet de Montagne, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Durantet, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 janvier 2016,

Présents : M. Durantet Gilles, Lacroix Stéphane, Mme Renault Sylvie, M. Bargoin Jean-Paul, Mme Bigay Françoise, M. Rigolet Roland, Mme Mondière Catherine, M. Audibert Christian, Mme Matichard Valérie, Mme Douaillat Isabelle, M. Raymond Jean-Pierre, Mme Larivière Marie-Noëlle, M. Corre Jean-François

Excusés : M. Décabane Jean-Claude représenté par Mme Matichard Valérie
Mme Marion Véronique représentée par Mme Bigay Françoise
M. Basmaison David représenté par M. Durantet Gilles
Mme Bigay Laëtitia

Absents : Mme Riboulet Colette
M. Dépalle Jean-François

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Douaillat Isabelle

Par suite d'une convocation en date du 7 janvier 2016, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Pierre RAYMOND indique à l'assemblée communale qu'il regrette d'avoir voté lors de la dernière séance au sujet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier ; Il considère que ce n'est pas la peine de faire perdre du temps aux conseillers municipaux puisque Monsieur le Préfet ne prend pas en compte le vote des communes.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

- Aménagement du centre bourg - Demandes de subventions
- Aménagement de la mairie - Demandes de subventions
- Livret d'épargne naissance

QUESTIONS DIVERSES

- Entretien du patrimoine communal - dispositif de soutien aux travaux de voirie

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2014, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

- Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter sur les transactions qui suivent :

- DÉCIDE de ne pas préempter sur les transactions qui suivent :

- Parcelle n° 2394 de la section C (issue de la parcelle n° 1850), rue de l'Industrie, non bâtie,
- Parcelle n° 2395 de la section C (issue de la parcelle n° 1852), rue de l'Industrie, non bâtie,
- Parcelle n° 2398 de la section C (issue de la parcelle n° 1853), rue de l'Industrie, non bâtie,
- Parcelle n° 2392 de la section C (issue de la parcelle n° 1851), rue de l'Industrie, non bâtie.
- Parcelle n° 179 de la section AD, 33 et 35 avenue de la Libération, bâtie.
- Parcelle n° 20 de la section AD, 11 rue du Village Caché, bâtie,

- Parcelle n° 21 de la section AD, 15 rue du Village Caché, bâtie.

 ☞ Dans le cadre de l'étude d'aménagement du centre-bourg, sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de l'étude d'aménagement de bourg.

plan de financement prévisionnel :

- Dotation départementale :
 $11\,025\text{ €} \times 70\% = 7\,717\text{ €}$
- Autofinancement et/ou emprunt : 3 308 €

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2016 ; la durée de l'étude est envisagée sur 6,5 mois.

☞ Approbation du projet d'aménagement de la mairie établi par Monsieur Dumas, architecte, dans le cadre de l'Ad'AP pour les personnes à mobilité réduite. Le coût de l'opération est estimé à 108 305 € H.T

Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), programme « accessibilité des personnes à mobilité réduite » et du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti.

plan de financement prévisionnel :

- DETR $108\,305\text{ €} \times 50\% \times \text{coefficient de solidarité } 0,61 = 33\,033\text{ €}$
- Dotation départementale : $108\,305\text{ €} \times 30\% = 32\,491\text{ €}$
- Autofinancement et/ou emprunt 42 781 €

Le démarrage des travaux pourrait être envisagé pour le 2^{ème} semestre 2016 ; la durée des travaux serait de 2,5 mois.

☞ Volonté de l'assemblée communale de verser la somme de 20 € sur tout livret d'épargne ouvert au nom du nouveau-né dont les parents sont domiciliés au Mayet de Montagne, étant précisé que l'ouverture du livret d'épargne devra avoir lieu dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Pour les prochaines années, cette offre sera valable dans tous les établissements bancaires implantés au Mayet de Montagne et à l'exclusion de tout autre.

☞ Demande de la commune pour bénéficier du dispositif de soutien aux travaux de voirie du Conseil Départemental de l'Allier. Le coût prévisionnel hors-taxes des travaux est de 75 898,25 €.

Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Départemental « dispositif de soutien aux travaux de voirie » (30 %) : 22 769 €
- Autofinancement : 53 129,25 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 22 janvier 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Le Mayet de Montagne, le 22 janvier 2016

Le Maire,
 Gilles DURANTET

